

## COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2022

<b>Date de la convocation : 17 mars 2022</b>	<b>Nombre de membres en exercice : 19</b>
<b>Date d'affichage compte rendu : 25 mars 2022</b>	<b>Nombre de votants : 19</b> <b>Nombre de procurations : 3</b>
<i>L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le dix-sept mars, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Mr Alain CANTEAU Alain, Maire de la Commune.</i>	<b>Présents :</b> Alain CANTEAU, Pascal AMICEL, Béatrice BARBOT, Fabrice BRAULT, Nelly ROUAUD, Hervé SABOURIN, Jean-Claude COULON, Emmanuel FAZILLEAU, Teddy VRIGNAUD, Julia POUGNARD, Anita CERCLET, Emilie YONNET-THORIN, Thomas ROLIN, Anne-Sophie VALLET, Stéphanie BOUROLLEAU, Irène VIGNAUD
<b>Secrétaire de séance : Thomas ROLIN</b>	<b>Absents et excusés :</b> Peggy BERNARD, Claude GIRARD, Michel BENOIST qui ont respectivement donné pouvoir à Anne Sophie VALLET, Jean Claude COULON, Irène VIGNAUD

En préambule à la réunion du Conseil Municipal, M. Alain CANTEAU, Maire compte tenu des événements de l'actualité mondiale demande une minute de silence pour les événements qui se passe en Ukraine.

Il indique que le drapeau Ukrainien ornera les bâtiments publics (Mairie, Groupe Scolaire, Bibliothèque, place de Penkun) à partir du 25/03/2022.

### INTERVENTION DU CONSEIL DES SAGES

À la suite d'une demande de la municipalité relative à l'éclairage public sur la commune, M. Philippe BISSERIER et Didier AUBERT, coordonnateur et membre du Conseil des Sages présentent le travail réalisé en sous-groupe avec M. Remy CHAUVEAU qui n'a pu être présent ce soir.

Ce travail est articulé autour de 2 axes et décliné en plusieurs items afin de faire des propositions de travail au Conseil Municipal :

1er axe : Concours des « Villes et villages étoilés » :

- Qui organise ce concours ?
- Pourquoi ce concours ?
- Comment y participer ?
- Qui y a participé autours de FORS (édition 2019-2020) ?
- La démarche du Conseil Municipal de FORS – quel intérêt de concourir ?
- Les propositions du Conseil des Sages.

2<sup>ème</sup> axe : L'éclairage public à FORS

- La situation actuelle de l'éclairage public sur la Commune,
- Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public,
- La maintenance du réseau d'éclairage public,
- Les perspectives d'extension/modification,
- L'obligation de réfléchir à l'optimisation de l'éclairage public,
- La réflexion sur les armoires de commande,
- La réflexion sur les luminaires,
- La réflexion sur les lampes,
- Périmètre et contraintes de la réflexion.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal remercie le travail réalisé par le Conseil des Sages. Ce travail va alimenter la réflexion qu'il va falloir mener rapidement sur la maîtrise de nos coûts de fonctionnement notamment en matière d'électricité, la facture de janvier ayant déjà subi une augmentation très importante du fait du doublement du tarif envers les collectivités. M. Alain CANTEAU précise que le sujet sera traité au travers de la mise en place d'une nouvelle commission.

#### **BUDGET REGIE PHOTOVOLTAIQUE – STATUTS REGIE**

À la suite de la décision de créer un budget autonome « REGIE PHOTOVOLTAIQUE FORS » pour permettre la revente de l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques qui seront installés sur le futur bâtiment des services techniques, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ CONSTITUE comme suit le conseil d'exploitation de la dite régie :

- Président : M. Alain CANTEAU
- Vice-Président : Mme Béatrice BARBOT
- Membre : M. Claude GIRARD
  
- Directeur : M. Jean Michel VIOT

⇒ APPROUVE les statuts élaborés par le Conseil d'Exploitation.

#### **BÂTIMENT SERVICES TECHNIQUES – APPEL D'OFFRES**

M. Fabrice BRAULT, Adjoint fait un point sur l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres pour la construction du futur bâtiment des services techniques.

Il précise qu'à ce jour M CHAILLOU, architecte, maitre d'œuvre, procède à la vérification des offres reçues tant sur le plan financier que sur les pièces à fournir, une restitution d'analyse des offres est programmée le 30/03/2022 avant prise de délibération pour l'attribution des marchés programmée le 05 avril prochain.

#### **IMPLANTATION ANTENNE TELEPHONIE SUR TERRAIN PROPRIETE DE LA COMMUNE ZAE LES GROLETTES.**

Sur proposition de M. le Maire, compte tenu de l'obligation des opérateurs de téléphonie mobile de couvrir l'ensemble du territoire et de leur recherche sur le territoire de la Commune, le Conseil Municipal à la majorité (16 pour / 3 abstentions)

- AUTORISE l'installation d'une antenne de téléphonie mobile (Bouygues Telecom) sur une surface de 36 m<sup>2</sup> dans le terrain propriété de la Commune ZAE les Grolettes ou va se construire le futur bâtiment des services techniques,
- VALIDE le loyer annuel à 3 000 €,
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention correspondante proposée par la Société AXIANS filiale de VINCI.

#### **SALLE DE SPECTACLE – MISE EN CONFORMITE – DEVIS**

À la suite de la décision de finir les travaux de la salle de spectacle pour la rendre opérationnelle et après étude des devis par M. BILLEAUD, AZ architectes, maitre d'œuvre, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE devis ci-dessous présentés :
  - Lot n° 1 – gros œuvre enduits : LALU Patrick pour un montant HT de 10 463.37 €,
  - Lot n° 2 – zinguerie : AXALU BESSINES pour un montant HT de 4 916.64 €,
  - Lot n° 3 – Menuiseries aluminium, bois – cloisons plafonds :
    - Ets POUGNAND CELLES SUR BELLE pour un montant HT de 11 056.52 €
  - Lot n° 4 – peinture : MEUNIER Christophe pour un montant HT de 11 869.35 €.

Le coût global de ces travaux estimé à 28 200 € passe à 38 305.388 €.

- AUTORISE M. le Maire à réactualiser le plan de financement en sollicitant une subvention auprès du CD 79 à hauteur de 50 % du montant des travaux soit 19 152.94 € au lieu de 14 100 € initialement prévu)

#### **PROJET IMPLANTATION COMMERCES – ETUDE GEOTECHNIQUE**

Suite à la demande du cabinet d'architectes pour la réalisation d'une étude de sol sur l'emprise des futurs bâtiments commerciaux, le Conseil VALIDE à l'unanimité le devis présenté par GINGER CEBTP LA CRECHE d'un montant de 3 970 € HT, devis conforme au cahier des charges élaborés par le Bureau ATES.

Un point est fait sur l'évolution du dossier, pour lequel un APS a été présenté avec une surface de construction de 916 m<sup>2</sup> par rapport à la demande initiale de 682 m<sup>2</sup>. Une rencontre entre l'ensemble des porteurs de projets, le cabinet d'architecte, la municipalité a eu lieu récemment et une diminution des surfaces a été actée, diminution qui permettrait de réduire les coûts. La diminution sera accompagnée également d'une réflexion sur les matériaux utilisés source de plus-value sur le coût de la construction.

Le projet sera également phasé :

- o 2022 – 2023 : construction des commerces,
- o 2024 -2025 : aménagement des extérieurs de l'ensemble de la voirie en 3 phases.

Le permis devra être déposé avant le 01/07/2022 pour un début des travaux fin novembre (démolition du bâtiment actuel), l'APD sera présenté lors d'un prochain conseil municipal pour validation.

#### **LOTISSEMENT LA CLE DES CHAMPS – LOT 2 – ECLAIRAGE PUBLIC – AVENANT N° 1**

Sur proposition d'AQUITAINE RESEAUX, attributaire du Lot n° 2 éclairage public, il est proposé de mettre un mât supplémentaire d'éclairage public à proximité du carrefour de l'entrée du lotissement avec la route de la Chauvinière pour un coût supplémentaire de 1 147.00 € HT.

Le Conseil Municipal autorise la signature de cet avenant et autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès du SIEDS d'un montant de 50 % pour la fourniture d'équipement, plafonnée à 10 000 €.

Les travaux de viabilisation débutent le 28 mars prochain pour environ 1 mois et 6 parcelles sont déjà pré-réservées.

#### **ECOLE DE FORS :**

##### **- REFECTION SANITAIRE ECOLE MATERNELLE**

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide les travaux de réfection des sanitaires de l'école maternelle Les sanitaires qui datent des années 80 ne correspondent plus aux exigences et normes actuels.

Les travaux seront réalisés en régie pendant les vacances d'été.

Le Conseil ACCEPTE dès maintenant, compte tenu de la conjoncture actuelle sur les délais et problèmes de livraison, le devis des Ets ROUTHIAU d'un montant de 2562.08 € HT.

##### **- ORGANISATION DU REFECTOIRE**

À la suite de la réalisation de l'étude du Cabinet CEGECOM pour la réorganisation du réfectoire ayant pour objectif de le faire fonctionner en mode self pour les élèves de primaire.

Après différentes réunions entre les agents, la commission restauration, afin de modifier l'organisation dès la rentrée des vacances de printemps, le Conseil à la majorité (18 pour /1 abstention) :

- VALIDE la proposition du cabinet CEGECOM,
- AUTORISE M. le Maire à signer :
  - o Le devis auprès des Ets OUEST OCCASIONS de PARTHENAY pour l'équipement de la partie self pour un montant HT de 3 760.00 €,
  - o Le devis pour les claustras de séparation entre la partie maternelle et primaire d'un montant de 1 318.23 € HT.

Au BP 2022, il sera également prévu le remplacement de l'ensemble du mobilier ainsi que la réfection des peintures du réfectoire qui devrait être réalisée pour la rentrée 2022-2023.

## ARGENT DE POCHE – RECONDUCTION DISPOSITIF 2022

Compte tenu du succès de la mise en place du dispositif en 2021, le Conseil Municipal valide la reconduction du dispositif « argent de poche » pour l'année 2022 et inscrira au BP 2022 la somme de 2 700 € correspondant à 180 ½ journées, 4 jeunes seront accueillis lors des vacances de printemps.

## REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2022 – OPERATEUR DE TELEPHONIE

Le conseil municipal valide la redevance d'occupation du domaine public 2022 due par ORANGE pour un montant de 1 803.10 € (une revalorisation des bases a été effectuée).

Il est précisé qu'une démarche va être entreprise pour pouvoir bénéficier de la redevance d'occupation du domaine public ELECTRICITE pour laquelle la Commune ne perçoit rien à ce jour.

## REVALORISATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE DES DROITS DE PLACE 2022 POUR LES COMMERCES AMBULANTS :

Compte tenu de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) valeur de décembre N-1, le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE de fixer comme suit les tarifs annuels applicables aux commerces ambulants pour 2022.

	Tarifs 2021	Tarifs 2022 proposés
Occupation du domaine public	31.48 € / an	32,36 €/an
Occupation du domaine public avec fourniture d'électricité	52.49 € / an	53,96 €/an

## INFORMATIONS DIVERSES :

### - UKRAINE

Un point est fait sur la possibilité d'accueillir des réfugiés UKRAINIENS pour lesquels nombre de Forsitains ont répondu positivement.

### ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Le tableau des permanences pour le 1<sup>er</sup> tour des élections présidentielle du 10 avril est présenté.

### ALIMENT'ACTION

Le projet de planter des plantes aromatiques dans le bac place du champ de foire et puit de : Monge est validé.

Une manifestation « TROC PLANTES, GRAINES, IDEES » sera organisée lors du vide grenier de l'association JOG FORS le 15 mai prochain.

Des difficultés pour mettre en place le projet de commandes groupées. Des contacts sont en cours avec le CLIC PAYSAN, LA ROCHE LAITIERE, LA RUCHE QUI DIT OUI, dossier à suivre ...

### - CALENDRIER DES MANIFESTATIONS ET PLANNING SAISON CULTURELLE

Le calendrier des manifestations pour avril est présenté ainsi que le planning de la saison culturelle en lien avec la bibliothèque.

### - LOCATION PARCELLE DE TERRES DES COMMUNAUX

Le lot n° 3 d'une superficie de 2 HA 10 A précédemment exploité par M. Philippe GAREL est attribué à M. Julien BRAULT.

### - REPRESENTATION A LA FREDON

En remplacement de Pascal GOGUET démissionnaire, Emilie YONNET-THORIN accepte de représenter la Commune à la FREDON.

### - RESIDENCE D'ARTISTE - THEATRE DE LA CHALOUPE

M. le Maire invite les membres du Conseil Municipal a participé à la déambulation proposée par le Théâtre de la CHALOUPE dans le cadre de sa résidence d'artiste à FORS le 19/04/2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit quinze.

Fait à FORS, le 25 mars 2022.

M. Alain CANTEAU,  
MAIRE DE FORS

